



Rente viagère
3 mars 2026



Vos coordonnées

Nom: Rentier
Date de naissance: 3 mars 1961
Âge: 65
Sexe: Masculin

Votre sommaire de projection

Détails sur votre versement

Date du 1er versement	Versement	Fréquence				
3 avril 2026	549,35 \$	Mensuelle				

Renseignements sur votre dépôt

Montant de la prime	Date d'effet des taux	Date d'achat	Taux d'imposition	
100 000,00 \$	3 mars 2026	3 mars 2026	50,00 %	

Renseignements sur votre contrat

Type de rente	Provenance des fonds
Viagère	REER

Détails de la garantie

Garantie	Date du dernier versement garanti
10 ans	3 mars 2036

Le présent document a été rédigé à titre explicatif. Il ne constitue pas votre contrat, qui lui seul peut servir à trancher les questions d'ordre juridique.



Relevé détaillé de vos versements en date du 3 mars 2026

Rente viagère

	Année	Âge	Rente brute mensuelle*	Rente brute annuelle	Rente nette annuelle**	Valeur du contrat au décès	
	2026	65	549,35 \$	4 944 \$	2 472 \$	100 000 \$	
	2027	66	549,35 \$	6 592 \$	3 296 \$	48 663 \$	
	2028	67	549,35 \$	6 592 \$	3 296 \$	44 281 \$	
	2029	68	549,35 \$	6 592 \$	3 296 \$	39 685 \$	
	2030	69	549,35 \$	6 592 \$	3 296 \$	34 864 \$	
	2031	70	549,35 \$	6 592 \$	3 296 \$	29 806 \$	
	2032	71	549,35 \$	6 592 \$	3 296 \$	24 501 \$	
	2033	72	549,35 \$	6 592 \$	3 296 \$	18 936 \$	
	2034	73	549,35 \$	6 592 \$	3 296 \$	13 098 \$	
	2035	74	549,35 \$	6 592 \$	3 296 \$	6 974 \$	
	2036	75	549,35 \$	6 592 \$	3 296 \$	549 \$	
	2037+	76	549,35 \$	6 592 \$	3 296 \$	0 \$	

Description du calcul de la valeur du contrat au décès

Avant la date du 1^{er} versement:

La valeur au décès correspond au remboursement de la prime unique avec intérêts au taux de 0 % par année.

À la date du 1^{er} versement ou après:

La valeur du contrat au décès correspond à la valeur escomptée du solde des versements garantis calculée à la date du décès selon les taux d'intérêt alors en vigueur. Pour fin d'illustration, nous avons calculé cette valeur à chaque anniversaire de la police en utilisant le taux présentement en vigueur. La valeur peut être revue à la hausse ou à la baisse au moment du décès.



Fort de son expertise de plus de 30 ans en investissement responsable, Desjardins offre en primeur les rentes responsables!

Desjardins Assurances offre dorénavant des rentes responsables - une première au Canada! Cette amélioration est rendue possible par l'application d'une politique d'investissement responsable qui intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection et la gestion des investissements. Et le tout est offert aux mêmes taux concurrentiels que ceux des rentes traditionnelles.

Les avantages d'une rente viagère de Desjardins Sécurité financière

Une rente viagère vous procure un revenu **prévisible et garanti** jusqu'à votre décès. Elle vous est versée à intervalles réguliers pendant votre retraite.

Avantages d'une rente viagère

- Revenu périodique et garanti à vie;
- À l'abri des fluctuations des marchés;
- Gestion sans tracas des placements;
- Admissible aux crédits d'impôt pour revenu de pension;
- Supplément intéressant à votre fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- Protection d'Assurés en cas d'insolvabilité de l'assureur;
- Nivellement du revenu imposable dans le cas de la rente prescrite.

Options d'une rente viagère

- **Rente indexée:** Afin de contrer les effets de l'inflation, votre rente sera augmentée tous les ans d'un pourcentage fixe choisi au moment de sa souscription, soit un pourcentage variant de 1 % à 4 %.
- **Rente réversible:** En cas de décès, votre rente continuera d'être versée à votre conjoint jusqu'à son décès.
- **Garantie:** Tout dépendant du type de rente choisie et du type de garantie, vous vous assurez de protéger une portion de votre capital en cas de décès.
- **Rente adaptée:** Procure un revenu garanti à vie si votre espérance de vie est réduite à cause d'une maladie.

Choisir Desjardins...

c'est choisir le Mouvement des caisses Desjardins, le plus important groupe financier coopératif au Canada dont la solidité financière est reconnue par les agences de notation, qui lui attribuent des cotes comparables, sinon supérieures, à celles des cinq grandes banques canadiennes et des autres compagnies d'assurances :

- Standard and Poor's A+
- Moody's Aa2
- Dominion Bond Rating Service AA
- Fitch AA-



Accusé de réception

Ce rapport de projection de rente est valable pendant 1 jour ouvrable à compter de la date d'effet des taux.

J'ai lu le rapport de projection et les explications présentées. Je comprends très bien les caractéristiques du produit et reconnais que les valeurs projetées peuvent varier par rapport aux taux du marché qui seront en vigueur lors de la réception et de l'acceptation de la proposition de contrat et des fonds. Je comprends également que la proposition de contrat doit être reçue dans les 5 jours suivant la date du présent rapport et que les fonds ou le formulaire de garantie de taux signé doit être reçu dans ces mêmes délais. Dans le cas contraire, la rente sera calculée en fonction des taux en vigueur au moment de la réception des fonds.

Signé le _____ À _____
(jj/mm/aaaa)

Titulaire _____

Conseiller financier ou personne-ressource _____

desjardinsassurancevie.com/rente



Copie du conseiller



Coordonnées du client

Nom: Rentier
Date de naissance: 3 mars 1961
Âge: 65
Sexe: Masculin

Sommaire de projection de mon client

Détails sur votre versement

Date du 1er versement	Versement	Fréquence				
3 avril 2026	549,35 \$	Mensuelle				

Renseignements sur votre dépôt

Montant de la prime	Date d'effet des taux	Date d'achat	Taux d'imposition	
100 000,00 \$	3 mars 2026	3 mars 2026	50,00 %	

Renseignements sur votre contrat

Type de rente	Provenance des fonds
Viagère	REER

Détails de la garantie

Garantie	Date du dernier versement garanti
10 ans	3 mars 2036



Copie du conseiller

Ma commission

Cette illustration a été produite avec les taux de commission standard. Veuillez vous adresser à Desjardins Sécurité financière pour de plus amples renseignements sur les commissions payables.

Retour de la prime avec intérêt au taux de 0 % par année si le rentier décède avant la date du 1^{er} versement.

Le présent document a été rédigé à titre explicatif. Il ne constitue pas votre contrat, qui lui seul peut servir à trancher les questions d'ordre juridique.

Les valeurs projetées peuvent varier entre l'établissement de cette illustration et l'achat du contrat.

Conseiller financier

Signé le _____
(jj/mm/aaaa)

À _____

Conseiller financier

X _____